

Nombre de membres en exercice: 14		Séance du mardi 17 octobre 2023	
Présents : 9		L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier VALAX	
Votants: 11		Sont présents: Pascal NEEL, Didier DEMBLANS, Jean-Benoît LEPERS, Sébastien CHARRUYER, Richard BRUNEAU, Alain CAMALET, Roland FOULON, Geneviève IMART, Didier VALAX	
		Représentés: Laurent BOIZIOT, Gwenaël GRANGER	
		Excuses:	
		Absents: Jésus ARCA, Hervé DESSENNE, Nathalie RAMOS	
		Secrétaire de séance: Sébastien CHARRUYER	

Nomination d'un secrétaire de séance : Sébastien CHARRUYER ;
 Approbation du procès-verbal du 27/03/2023. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Objet: Décision modificative n°1 :sortie de l'inventaire des panneaux de signalisation - 2023 13

Le Président informe que des écritures de régularisation relatifs à la refacturation comptablement incorrecte de la vente de panneaux de signalisation pour le compte des communes de Parisot et de Peyrole doivent être faites.

Le Président expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-2841.94	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2841.94	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-2841.94
2181 - Mobilier	Install. générales, agencements		2841.94
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Entendu cet exposé, le Conseil :

- VOTE , à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
- Le conseil ,à l'unanimité, APPROUVE la réaffectation des dépenses et recettes correspondantes.

Objet: Décision modificative n°2 : charge à rembourser à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (Transfert de compétence 2017) - 2023 14

Le Président informe le Conseil que la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet demande le reversement de 6800 € dans le cadre des conventions de gestion de 2017 liés à la compétence scolaire.

Le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	6800.00	
74748	Participation autres communes		6800.00
TOTAL :		6800.00	6800.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0	0

Entendu cet exposé, il est proposé au Conseil :

- DE VOTER en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le conseil, dans son ensemble, ne comprend pas le demande de reversement émise par la trésorerie après 6 ans. Le conseil n'acceptera plus, dans l'avenir, de tel rappel sans préavis et discussion avec l'agglomération Gaillac-Graulhet.

- Le conseil APPROUVE le remboursement de la charge :
 - o Vote POUR ; 11.
 - o Vote CONTRE : 1

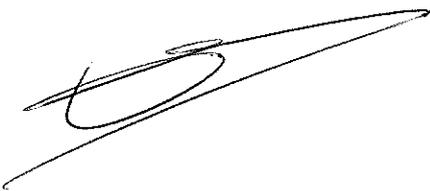
Questions diverses :

- Bilan d'activité :
 - o Sur les 9 premiers mois l'équilibre du temps passé par les agents, sur les communes respectives est cohérent avec la clé de répartition.
 - o Pour les travaux liés à l'assainissement, le SIVU doit contacter l'agglomération pour discuter des procédures à mettre en place pour le remboursement du temps passé et des matériels achetés.
 - o Nous proposons que soit discuté à l'agglomération un coût horaire pour la réalisation des interventions nécessaires.

-
- Sous-traitance activité espace verts :
 - o Une évaluation du coût d'une prestation externe pour le nettoyage, au printemps, des lotissements sera réalisée avant le vote du budget 2024.

- Changement de la tondeuse et d'un véhicule :
 - o Un des véhicules (Partner) étant hors d'usage, il est proposé de remplacer le « Kangoo » vieillissant par un véhicule du type Peugeot Expert d'occasion.
 - o Pour la tondeuse il ne nous apparaît pas nécessaire de la changer (1700 h d'utilisation). Par contre il y a un intérêt à s'équiper d'un broyeur horizontal adaptable sur la machine. Cet outil permet une meilleure efficacité de la coupe et un gain de temps.
 - o Des propositions seront faites pour le budget 2024.

Le président
VALAX Didier



Le secrétaire de séance
CAMALET Alain

